



Farmer's Risk Management Premium Fund

Une innovation menée par l'industrie en vue d'améliorer la gestion des risques de l'entreprise

Fonctionnement du fonds de primes

Lorsque le Programme de gestion des risques (PGR) a été remanié en 2013, l'industrie et le gouvernement ont créé un fonds de primes novateur.

La totalité des primes du PGR sont versées dans le Farmer's Risk Management Premium Fund, qui est géré par des représentants des groupements de producteurs spécialisés qui participent au programme – Grain Farmers of Ontario, Beef Farmers of Ontario, Ontario Pork, Ontario Sheep Farmers et Veal Farmers of Ontario.

Au cours d'une année de programme, les groupements de producteurs spécialisés peuvent décider ou non d'effectuer des paiements à partir du Farmer's Risk Management Premium Fund.

Les paiements sont basés sur les paiements du PGR qui sont versés pour cette année de programme.

Paiements du fonds de primes 2019

Les groupements de producteurs spécialisés ont convenu d'autoriser des paiements du Farmer's Risk Management Premium Fund, en juillet 2020, à tous les producteurs admissibles qui ont reçu des paiements du PGR pour l'année de programme 2019.

Détermination des paiements du fonds de primes

1 Prise en compte du solde du fonds de primes

- Évaluation du montant du fonds de primes pour chaque produit agricole et chaque catégorie de production

2 Évaluation du besoin d'un paiement provenant du fonds de primes

- Examen des prix du marché et des coûts de production pour l'année du PGR
- Détermination du paiement au titre du programme pour chaque produit agricole et chaque catégorie de production par rapport au financement disponible

3 Détermination du montant du paiement

- Les paiements individuels du fonds de primes sont basés sur les montants des paiements individuels du PGR
- Les montants des paiements du fonds de primes sont fixés en fonction des besoins et d'après les soldes du fonds de primes, par produit agricole et par catégorie
- Les représentants des groupements de producteurs spécialisés peuvent choisir de reporter les paiements du fonds de primes à une année ultérieure

Pour plus d'information

Pour obtenir de plus amples renseignements, communiquez avec Agricorp. Agricorp émet des paiements au nom du Farmer's Risk Management Premium Fund :

1 888 247-4999
agricorp.com
contact@agricorp.com
ATS : 1 877 275-1380